

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 octobre 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Arlette SALVO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Zaven ALEXANIAN représenté par Patrick BORE - Jean-luc BENNAHMIAI représenté par Christophe MADROLLE - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Gérard BISMUTH représenté par Clément YANA - Jean-Louis BONAN représenté par Henri MATTEI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Jean BRUNEL représenté par Jean-François DENIS - Xavier CACHARD représenté par Laure-Agnès CARADEC - Patricia COLIN représentée par Martine GOELZER - Jean-Marc CORTEGGIANI représenté par Jean-Marc BENZI - Claude DAUMERGUE représenté par Catherine JALINOT - Eric DI MECO représenté par Mireille FOURNERON - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - Vincent GOMEZ représenté par Antoine LORENZI - Albert GUIGUI représenté par Bruno GILLES - Mourad KAHOUl représenté par Jacqueline MAURIC - Abdelwaab LAKHDAR représenté par André MOLINO - Eric LE DISSES représenté par Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Christophe LOPEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - René MALLEVILLE représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Renaud MUSELIER représenté par Maxime TOMMASINI - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Alain CROCE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gerard PEPE représenté par Maurice TALAZAC - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Alain LAURENS - Myriam SALAH-EDDINE représentée par Sabine BERNASCONI - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

André ESSAYAN - Laurent LAVIE - Jean MONTAGNAC - Gilles PAGLIUCA - Marc POGGIALE - René TAVERA.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

AEC 008-685/12/CC

■ Approbation d'une convention opérationnelle d'objectifs, avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône pour l'élaboration et la mise en oeuvre d'un schéma agricole communautaire **DTDSV 12/8693/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de la mise en oeuvre du contrat d'agglomération, ainsi que du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'est engagée dans des actions en faveur de la pérennisation de l'agriculture sur son territoire qui découlent de ses compétences en matière de développement économique et d'aménagement de l'espace communautaire.

Ainsi, par délibération du Conseil de Communauté du 17 décembre 2007, le principe de mise en oeuvre d'actions en faveur du maintien d'une agriculture durable a été approuvé pour répondre aux attentes de l'ensemble des acteurs locaux (agriculteurs et gestionnaires de l'espace), en favorisant la pérennisation et le développement agricole.

Un dispositif foncier a ainsi été mis en place, en partenariat avec la SAFER par l'instauration :

- d'une Convention d'Intervention Foncière (CIF), outil de connaissance et d'appropriation du foncier rural et agricole, approuvée par délibération en Conseil de Communauté du 25 mars 2010,
- d'une Convention d'Aménagement Rural (CAR), plus incitative, s'appuyant sur des dispositifs techniques et financiers, destinés à orienter l'activité foncière agricole, qui a été approuvé lors du Conseil de Communauté du 26 mars 2012.

De plus, la volonté de développer le rôle de l'agriculture dans la gestion des espaces naturels, a conduit à l'élaboration d'études réalisées par la Chambre d'Agriculture, relatives à un diagnostic d'expertise permettant de déterminer la faisabilité de projets de productions sylvo-pastorales, sur le territoire de la Communauté urbaine.

L'expertise de la Chambre d'agriculture en ce domaine et l'aide qu'elle est en mesure d'apporter à la Communauté urbaine pour mener à bien cet objectif de pérennisation de l'agriculture, conduisent d'évidence à accroître notre collaboration avec cette institution.

Dans ce cadre, il apparaît dès à présent opportun d'approuver une convention opérationnelle d'objectifs, avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône pour la mise en oeuvre d'un Schéma Agricole Communautaire.

Ce schéma permettra à la Communauté urbaine d'appréhender au mieux la place de l'agriculture sur son territoire, d'en préciser le rôle ainsi que l'articulation entre les différentes occupations humaines et naturelles de l'espace.

Il constituera, en outre, un outil d'aide à la décision en matière d'aménagement et de développement territorial pour concourir au maintien d'une agriculture viable trouvant sa place sur le territoire communautaire en évolution.

L'enjeu majeur pour l'agriculture péri-urbaine sur le territoire de MPM est de conserver des productions à forte valeur ajoutée ayant une fonction économique adaptée aux marchés locaux, mais aussi de développer une agriculture contribuant à la richesse du territoire.

L'élaboration de ce schéma agricole communautaire s'appuiera sur la synthèse des études agricoles existantes, et la mise à jour du diagnostic agricole, permettant ainsi d'intégrer les dernières évolutions du territoire. Ces éléments de diagnostics permettront ensuite de proposer des axes stratégiques qui constitueront les thèmes majeurs de la politique agricole de la Communauté urbaine. Ces axes stratégiques se déclineront en plan d'actions opérationnelles prenant notamment en compte le développement de l'activité économique et professionnelle agricole, l'aménagement du territoire, ainsi que la protection de l'environnement.

Il convient par conséquent d'approuver la convention opérationnelle d'objectifs, conclue avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma agricole communautaire permettant de pérenniser l'activité agricole dans un souci d'aménagement et de structuration du territoire de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Cette mission s'élève à 88 681 euros. Il est décidé que la Communauté urbaine prendra à sa charge 80% du montant de la mission, soit la somme de 70 944,80 euros et la Chambre d'Agriculture les 20% restants.

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté Préfectoral en date du 7 juillet 2000, portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 29 juin 2012, approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 17 décembre 2007, approuvant le principe de mise en œuvre d'actions en faveur du maintien d'une agriculture durable sur le territoire de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 8 février 2008, approuvant le principe de mise en œuvre d'études relatives à l'élaboration de diagnostics et d'expertises sylvo-pastorales dans les espaces naturels sur le territoire de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 25 mars 2010 relative à l'approbation de la Convention d'Intervention Foncière conclue avec la SAFER ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 26 mars 2012 relative à l'approbation de la Convention d'Aménagement Rural conclue avec la SAFER ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 26 octobre 2012.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- les enjeux relatifs à la pérennisation de l'activité agricole sur le territoire de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole tant du point de vue économique, environnemental, paysager et de structuration du territoire communautaire ;
- la nécessité de la mise en œuvre d'un programme d'actions permettant de garantir la pérennité de l'activité agricole ;
- que la réussite de ces actions repose sur un partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, notamment pour mener les études et définir un plan d'actions ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention opérationnelle d'objectifs ci-annexée, conclue avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma agricole communautaire. Le montant total de cette mission est de 88 681 euros dont 80% à la charge de la Communauté urbaine, soit 70 944,80 euros.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout acte y afférant.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2013 de la Communauté uRbaine : Nature 617 – Fonction 824 – Sous Politique C 120.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
à l'Aménagement de l'espace communautaire

Patrick MAGRO

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'espace communautaire

Claude VALLETTE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI